



HAL
open science

Permettre aux jeunes d'investir de manière responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

Yannick Fiedler

► **To cite this version:**

Yannick Fiedler. Permettre aux jeunes d'investir de manière responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires : Défis, possibilités et enseignements tirés de l'expérience de six pays africains. [Rapport de recherche] Food and Agriculture Organization of the United Nations. 2019, pp.45. hal-03471455

HAL Id: hal-03471455

<https://sciencespo.hal.science/hal-03471455>

Submitted on 8 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



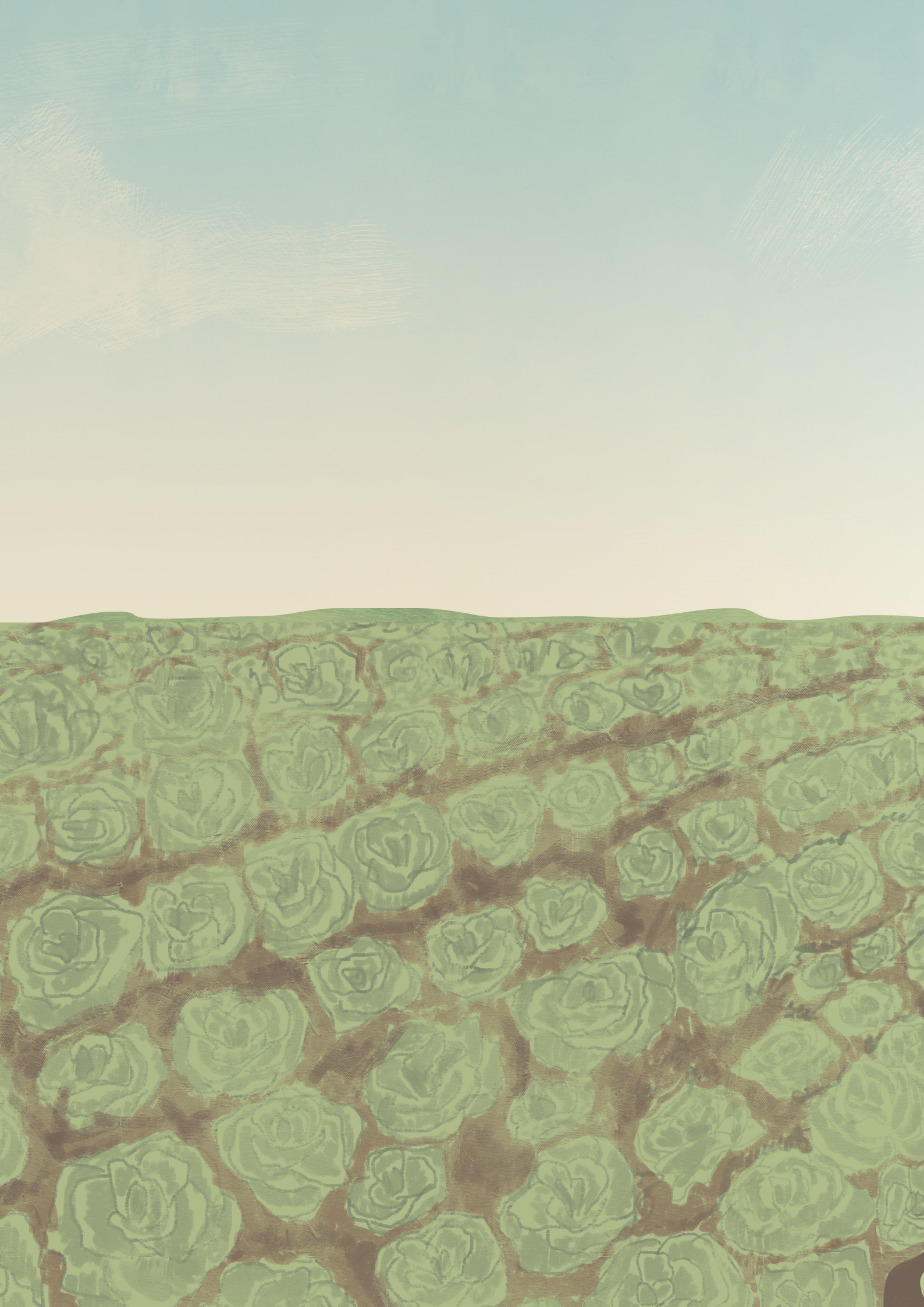
Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

PERMETTRE AUX JEUNES D'INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES:

Défis, possibilités et enseignements tirés
de l'expérience de six pays africains

(Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Malawi, Mozambique, Namibie et Ouganda)





PERMETTRE AUX JEUNES D'INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES:

Défis, possibilités et enseignements tirés
de l'expérience de six pays africains

(Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Malawi, Mozambique, Namibie et Ouganda)

Citation requise:

FAO. 2019. *Permettre aux jeunes d'investir de manière responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires - Défis, possibilités et enseignements tirés de l'expérience de six pays africains (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Malawi, Mozambique, Namibie et Ouganda)*. Rome. 40 pp. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2019



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO); <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>.

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| RÉSUMÉ | 5 |
| I. JUSTIFICATION, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE DU PRÉSENT RAPPORT | 8 |
| 1. Introduction - Permettre aux jeunes d'investir de manière responsable dans l'agriculture et d'en bénéficier est fondamental pour assurer une sécurité alimentaire durable | 8 |
| 2. Méthodologie | 10 |
| II. DÉFIS ET POSSIBILITÉS QUE PRÉSENTENT LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES ACTUELLES POUR LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE | 11 |
| 1. Possibilités non négligeables d'investissements supplémentaires dans les pays participant au projet malgré les écarts des tendances socio-économiques | 13 |
| 2. La part des jeunes dans la population totale est croissante, alors que les taux de chômage des jeunes demeurent élevés | 14 |
| 3. Sous-investissement dans le secteur agricole | 17 |
| III. PERMETTRE AUX JEUNES D'INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE ET D'EN BÉNÉFICIER: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE DE SIX PAYS AFRICAINS | 19 |
| 1. Ouverture des processus d'élaboration des politiques liées à l'investissement dans l'agriculture et les systèmes alimentaires | 19 |
| <i>a. Participation des multiples parties prenantes aux processus d'élaboration des politiques liées à l'investissement agricole</i> | 19 |
| <i>b. Les mécanismes de coordination pourraient constituer un espace pour l'autonomisation des jeunes – si leur participation était renforcée</i> | 22 |
| <i>c. Actions potentielles visant à renforcer la participation des jeunes aux mécanismes de coordination</i> | 23 |
| 2. Domaines d'intervention clés pour renforcer le cadre politique, juridique et réglementaire | 25 |
| <i>a. Un besoin spécifique de mettre au point et d'adapter des systèmes d'incitation</i> | 25 |
| <i>b. Mise en œuvre des politiques, des lois et des mesures d'incitation existantes</i> | 26 |
| <i>c. Renforcement de l'autonomie des jeunes grâce à la révision des politiques, lois et mesures d'incitation existantes</i> | 29 |
| 3. Organisations et services qui renforcent l'autonomie des jeunes | 31 |
| <i>a. Un large éventail de services est déjà assuré – mais l'accès aux produits financiers pourrait être renforcé</i> | 31 |
| <i>b. Un large éventail d'organisations de jeunes ou ouvertes aux jeunes existantes</i> | 32 |
| <i>c. Intégration des sous-groupes de jeunes dans les organisations existantes</i> | 34 |
| 4. Opportunités d'éducation | 35 |
| IV. CONCLUSIONS | 36 |
| RÉFÉRENCES | 37 |
| NOTES | 39 |

FIGURES:

| | |
|---|----|
| Figure 1: La contribution de l'agriculture à l'emploi et à l'économie par rapport à la part de la population rurale | 13 |
| Figure 2: Jeunes (en pourcentage de la population totale, 2015) | 14 |
| Figure 3: Taux de croissance démographique (par an), 2015-2020 | 15 |
| Figure 4: Taux de chômage des jeunes (données disponibles les plus récentes) | 15 |
| Figure 5: Investissements dans l'agriculture (part de l'investissement total, moyenne sur 3 ans) | 17 |
| Figure 6: Principaux domaines dans lesquels les politiques, les lois et les mesures d'incitation existantes doivent être modifiées pour renforcer les investissements agricoles réalisés par et avec les jeunes (déterminés par les participants aux ateliers, en pourcentage des pays participants) | 30 |

TABLEAUX:

| | |
|--|----|
| Tableau 1: Cinq suggestions clés pour rendre les processus d'élaboration des politiques plus inclusifs (déterminées par les participants aux ateliers) | 20 |
| Tableau 2: Cinq grands défis à relever pour renforcer les processus d'élaboration des politiques et les mécanismes de coordination (déterminés par les participants aux ateliers) | 23 |
| Tableau 3: Interventions clés qui pourraient promouvoir la mise en œuvre et l'application intégrales des programmes, politiques, lois et mesures d'incitation existants | 28 |

RÉSUMÉ

La participation des jeunes, femmes et hommes, dans un secteur agricole caractérisé par une main d'œuvre vieillissante est fondamentale pour assurer une sécurité alimentaire durable, réduire le chômage des jeunes et lutter contre les migrations non planifiées. En exploitant leur potentiel d'innovation, en utilisant de nouvelles technologies et techniques, et en tirant parti des possibilités offertes par les nouvelles chaînes de valeur, les jeunes agri-entrepreneurs pourraient créer des entreprises florissantes et relever le défi consistant à nourrir une population croissante. Toutefois, les jeunes sont souvent incapables d'effectuer les investissements nécessaires pour démarrer ou développer avec succès leurs propres activités agricoles ou de transformation. Inversement, ils ne sont peut-être pas en mesure de tirer parti des possibilités offertes dans les chaînes d'approvisionnement agricoles par les gros investisseurs.

Ce rapport vise à contribuer à la compréhension des défis auxquels sont confrontés les jeunes souhaitant réaliser ou bénéficier des investissements agricoles responsables et à identifier des solutions potentielles en donnant la parole à ceux qui sont les plus concernés – les jeunes agriculteurs, agri-entrepreneurs et travailleurs, et ceux qui les soutiennent. Il fait la synthèse des principales conclusions issues d'une série d'ateliers d'évaluation multipartite des capacités avec des participants venus de six pays – Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Malawi, Mozambique, Namibie et Ouganda.

Promouvoir l'investissement dans le secteur agricole par et avec les jeunes dans ces pays pourrait avoir des retombées socioéconomiques positives en raison de plusieurs facteurs interdépendants:

- la faible contribution de l'agriculture au PIB par rapport à sa part dans l'emploi total, qui indique que des investissements supplémentaires pourraient se traduire par des avantages importants en termes de gains de productivité;
- les taux de croissance démographique élevés dans la plupart des pays participants, qui indiquent une augmentation de l'offre de main d'œuvre; et
- la faible part du secteur agricole dans l'investissement total dans la plupart des pays participants.

De nombreuses mesures ont déjà été prises dans les six pays participants pour encourager les investissements agricoles et renforcer l'autonomie des jeunes. Au cours de l'évaluation des capacités, les participants ont examiné les capacités supplémentaires et les améliorations qui seraient nécessaires pour renforcer davantage les capacités des jeunes, hommes et femmes, à réaliser des investissements responsables dans l'agriculture et à en bénéficier.



Rendre les processus d'élaboration des politiques plus inclusifs et plus efficaces a été l'une des principales priorités déterminées aux différents ateliers. Les participants ont en particulier souligné la nécessité d'encourager et de renforcer la participation des jeunes aux mécanismes de coordination. Pour cela, il faut appuyer le renforcement des capacités, y compris la capacité de coordination et de collaboration des acteurs clés.

En outre, les cadres politiques, juridiques et réglementaires doivent être améliorés afin d'autonomiser des jeunes. Les participants de tous les pays sont convenus que les politiques et lois relatives à l'investissement agricole couvraient déjà une gamme très complète de domaines, mais qu'il fallait peut-être établir des incitations financières, fiscales et liées aux services qui renforcent l'autonomie des jeunes entrepreneurs intervenant tout au long de la chaîne d'approvisionnement agricole. Par ailleurs, lorsque des politiques et des lois sont en place pour appuyer les jeunes, elles ne sont pas toujours pleinement appliquées. Les difficultés dans ce domaine pourraient être surmontées par l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des processus; des allocations budgétaires et des dotations en effectifs appropriées; et la sensibilisation aux politiques, lois et incitations.

Sur un autre plan, les participants ont souligné qu'il existait de nombreuses organisations dirigées par des jeunes ou ouvertes aux jeunes qui offraient déjà une vaste gamme de services, notamment: des activités de représentation et de plaidoyer, l'accès au crédit, à la terre et aux marchés, des services de vulgarisation, des centres d'incubation et la formation. Il reste cependant beaucoup à faire pour renforcer l'accès à certains de ces services et produits. En particulier, l'accès aux produits financiers pourrait être renforcé. Par ailleurs, il y a besoin de davantage de services d'aide au démarrage, comme les centres d'incubation, le soutien à la commercialisation et à la transformation et les services liés à l'information (c'est-à-dire sur les prix des produits et les prévisions météorologiques).

De même, les participants ont souligné, d'une part, qu'il existait un grand nombre de programmes éducatifs et de possibilités de formation permettant d'améliorer les compétences des jeunes dans le domaine agroalimentaire. D'autre part, ils ont mis en évidence une série de difficultés liées principalement à l'accès à ces possibilités.

I. JUSTIFICATION, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE DU PRÉSENT RAPPORT

1 Introduction - Permettre aux jeunes d'investir de manière responsable dans l'agriculture et d'en bénéficier est fondamental pour assurer une sécurité alimentaire durable

La population mondiale devrait atteindre 9,8 milliards de personnes d'ici 2050¹, dont 68 pour cent vivront dans des zones urbaines². Dans le même temps, la croissance du PIB mondial devrait se poursuivre, bien qu'à un rythme plus modéré³. La croissance du PIB, en particulier dans les pays en développement, favorise à son tour une croissance sans précédent de la classe moyenne mondiale, qui devrait compter 5,5 milliards de personnes d'ici 2030⁴. Ces différentes tendances **induiront une augmentation de la demande d'aliments**, et en particulier de produits alimentaires transformés de qualité. La FAO estime que **la production alimentaire mondiale devra augmenter de 60 pour cent d'ici 2050** pour répondre à la demande supplémentaire générée par la croissance de la population et des revenus⁵.

Nourrir une population croissante dans une économie de plus en plus mondialisée et répondre aux demandes en pleine évolution du marché est un défi qui ne pourra être relevé qu'en **faisant participer les jeunes à un secteur agricole marqué par le vieillissement de la main-d'œuvre** et en comblant le déficit générationnel. Selon une récente étude de la FAO, le vieillissement du secteur agricole n'est pas un phénomène qui se limite aux pays développés. En Afrique, l'âge moyen des agriculteurs est d'environ 60 ans, alors que 60 pour cent de la population à moins de 24 ans⁶. Inversement, il est fondamental d'attirer et de maintenir les jeunes dans l'agriculture pour réduire le chômage et les migrations de détresse⁷. Compte tenu des capacités limitées du secteur urbain à absorber une population de jeunes en pleine expansion dans de nombreux pays et régions en développement d'aujourd'hui⁸, l'agriculture demeure la principale possibilité d'offrir des moyens d'existence à ces jeunes.

En mettant à profit leur potentiel d'innovation⁹, les nouvelles technologies et techniques, et les possibilités offertes par les nouvelles chaînes de valeur, **les jeunes agri-entrepreneurs pourraient créer des entreprises florissantes et relever le défi consistant à nourrir une population en pleine expansion**. Toutefois, **les jeunes sont souvent incapables d'effectuer les investissements**

nécessaires pour démarrer ou développer avec succès leurs propres activités agricoles ou de transformation. Inversement, ils ne sont pas non plus toujours en mesure de tirer parti des possibilités offertes dans les chaînes d'approvisionnement agricoles par les gros investisseurs. Cette contrainte naît de plusieurs problèmes¹⁰ qui sont notamment un cadre politique, juridique et réglementaire défavorable, l'accès limité à la terre, aux marchés et aux services financiers, l'absence d'organisations dirigées par des jeunes ou soucieuses de leurs problèmes et des capacités individuelles restreintes.

Dans ce contexte, l'importance de la participation des jeunes à l'agriculture est de plus en plus reconnue aux niveaux national, régional et mondial, et les décideurs ont pris des mesures afin de permettre aux jeunes de réaliser des investissements agricoles et d'en tirer profit. Au niveau mondial, les gouvernements se sont engagés à «réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation» d'ici à 2020 au titre de l'**Objectif de développement durable 8** («Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous»). Le 4^{ème} **Principe pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires** appelle à «faire participer les jeunes et renforcer leur autonomie». Au niveau régional, la **Déclaration de Malabo** de l'Union africaine (2014) sur *la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie*, engage ses États Membres à créer des emplois pour au moins 30 pour cent de jeunes dans les chaînes de valeur agricole. L'Union européenne vient en aide aux jeunes agriculteurs sous forme de paiements directs accrus au titre de la **Politique agricole commune**¹¹, qui permettent de renforcer leurs capacités à investir.

Traduire ces engagements mondiaux et régionaux en actions à mener au niveau national demande une compréhension plus approfondie des défis à relever, ainsi que des occasions à saisir. Cela nécessite notamment une analyse initiale des tendances démographiques et socio-économiques actuelles, comme par exemple le chômage des jeunes, ou la contribution du secteur agricole à l'emploi et à la croissance économique. À un autre niveau, et probablement encore plus important, cela suppose aussi un premier aperçu des problèmes communs concernant les capacités existantes et nécessaires au niveau du pays pour permettre aux jeunes d'investir de manière responsable dans l'agriculture et d'en bénéficier. Le présent rapport a pour objectif de contribuer à la compréhension de ces problèmes.

2 Méthodologie

Le présent rapport s'appuie sur les connaissances acquises dans le cadre d'un projet appuyé par l'Office fédéral suisse de l'agriculture (OFAG).

Ce projet prévoyait l'élaboration d'un «**Outil d'évaluation rapide des capacités**: Renforcer les capacités des jeunes à réaliser un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et à en bénéficier». Cet outil a pour objet d'aider les professionnels (comme les organismes publics, les organisations de jeunes, ou les partenaires de développement) à effectuer une analyse multi-acteurs.

La FAO a mené une **série d'ateliers d'analyse multi-acteurs des capacités** pour appliquer et perfectionner l'outil, ainsi que pour rassembler des informations pertinentes sur les défis que doivent relever les jeunes dans l'agriculture. En particulier, la FAO a organisé deux ateliers nationaux multi-acteurs d'identification des capacités, l'un en Ouganda (novembre 2017) et l'autre en Côte d'Ivoire (avril 2018), ainsi qu'un atelier sous-régional (mars 2018) avec quatre pays de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (Afrique du Sud, Malawi, Mozambique et Namibie) en partenariat avec Information Training and Outreach Centre for Africa (ITOCA). Ces ateliers ont réuni des représentants de jeunes et leurs organisations, du gouvernement, des institutions financières, de la société civile et d'autres organisations non gouvernementales. Des documents de référence comportant des informations sur les tendances démographiques et socio-économiques et sur celles des investissements, ainsi qu'une vue d'ensemble des institutions, politiques, lois, incitations et organisations pertinentes ont été élaborés pour chaque pays participant par des experts indépendants.

Le présent rapport est établi sur la base des documents de référence et des conclusions des ateliers multi-acteurs. **Les conclusions ont été réparties entre les deux grands chapitres suivants:**

- Une analyse des **défis et des possibilités que présentent les tendances démographiques et économiques actuelles (chapitre II)**. Cette section est le résultat d'une **étude théorique**, fondée sur les données fournies par les auteurs des documents de référence de pays ainsi que sur les données recueillies par l'auteur du présent rapport.

- Une analyse des **principaux résultats des évaluations multi-acteurs des capacités (chapitre III)**. Dans cette section, **la parole est donnée à ceux qui sont les plus concernés** par la question – jeunes agriculteurs, agri-entrepreneurs et travailleurs, et ceux qui les soutiennent, y compris les gouvernements, les institutions financières, le secteur privé et la société civile.

Le chapitre III comprend quatre sections, qui correspondent à la structure de l’outil. Ces sections ont été organisées selon les trois dimensions systémiques du développement des capacités¹².

APPROCHE DE LA FAO EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS:



SECTIONS DU CHAPITRE III:

1^{ère} partie:

Le cadre institutionnel dans lequel s’inscrivent les processus d’élaboration des politiques liées aux investissements

2^{ème} partie:

Politiques, lois, et incitations pertinentes pour les investissements agricoles

3^{ème} partie:

Organisations et services qui renforcent l’autonomie des jeunes intervenant tout au long des chaînes d’approvisionnement

4^{ème} partie:

Capacités individuelles pour renforcer l’autonomie des jeunes dans l’agriculture

Le présent rapport a été élaboré par Yannick Fiedler sous la supervision de Michael Riggs, avec le soutien de Justin Chisenga et sous la direction d'Andrew Nadeau. Les auteurs des documents de référence sont Cyriaque Hakizimana (Afrique du Sud), Kama Berté (Côte d'Ivoire), Kumbukani Ng'ambi (Malawi), Joao Mutondo (Mozambique), Elina Amadhila (Namibie) et Stephen Lwasa (Ouganda). L'auteur tient à exprimer sa reconnaissance à Elina Amadhila, Janetta Carlucci, Justin Chisenga, Emma McGhie, Yvonne Mmangisa, Andrew Nadeau, Francesco Pierri et Michael Riggs pour leurs observations et contributions aux premières versions du rapport.



©FAO/Giulio Napolitano

II. DÉFIS ET POSSIBILITÉS QUE PRÉSENTENT LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES ACTUELLES POUR LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE

La présente section fait la synthèse des principaux défis posés et possibilités offertes par les tendances démographiques, sociales et économiques dans les pays participants. L'analyse fait ressortir que l'investissement dans le secteur agricole par et avec les jeunes pourrait avoir des retombées socio-économiques positives et permettre d'exploiter les débouchés existants ou nouveaux en raison de plusieurs facteurs interdépendants:

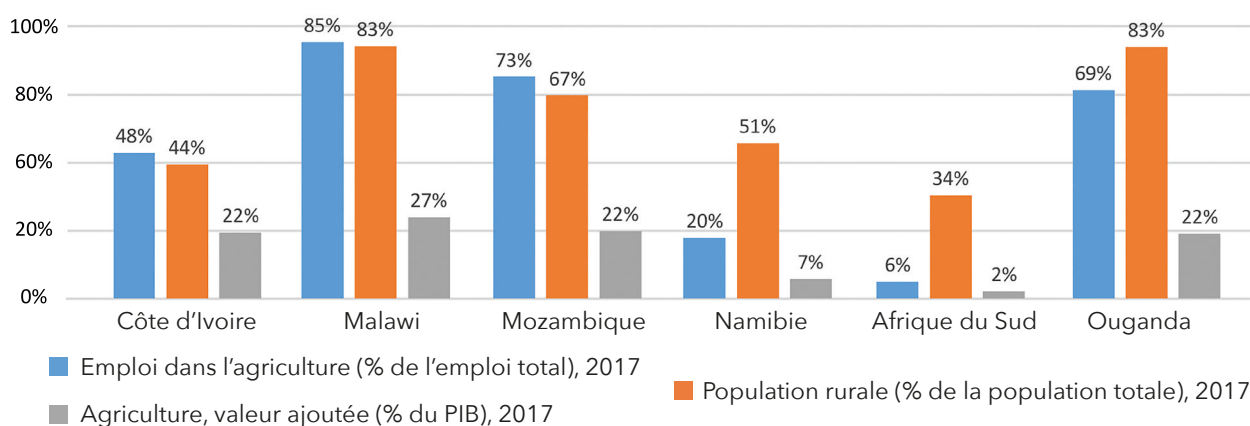
- la contribution de l'agriculture au PIB est très faible comparée à sa part dans l'emploi total, ce qui indique que des investissements supplémentaires pourraient se traduire par des avantages importants en termes de gains de productivité;
- la part des jeunes dans la population totale croît à un rythme élevé dans tous les pays, sauf en Afrique du Sud, alors que les taux de chômage des jeunes demeurent élevés, ce qui signifie que l'offre de main-d'œuvre va augmenter au cours des prochaines années;
- la part des investissements qui est affectée au secteur agricole est très faible, sauf au Malawi.

1 Possibilités non négligeables d'investissements supplémentaires dans les pays participant au projet malgré les écarts des tendances socio-économiques

Le Malawi, le Mozambique et l'Ouganda sont des pays à prédominance rurale, dans lesquels la part de la population rurale varie de 67 pour cent (Mozambique) à 83 pour cent (Malawi, Ouganda). Dans ces pays, le secteur agricole est le principal fournisseur d'emploi (83 pour cent, 73 pour cent et 69 pour cent respectivement, voir la figure 1). En Côte d'Ivoire et en Namibie, la part de la population rurale avoisine les 50 pour cent; l'agriculture est toujours un important fournisseur d'emplois en Côte

d'Ivoire (48 pour cent) et, dans une moindre mesure, en Namibie (20 pour cent). À l'inverse, l'Afrique du Sud présente les caractéristiques d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, puisque la part de la population rurale compte pour seulement 34 pour cent de la population totale, et que le pays est passé à une économie dans laquelle le secteur des services est devenu le principal employeur (71 pour cent, contre seulement 6 pour cent dans l'agriculture). Dans tous les pays participant au projet, la contribution de l'agriculture au PIB est beaucoup plus faible que sa contribution à l'emploi, ce qui ouvre des perspectives accrues à de nouveaux investissements pour améliorer la productivité et stimuler la croissance.

Figure 1: La contribution de l'agriculture à l'emploi et à l'économie par rapport à la part de la population rurale

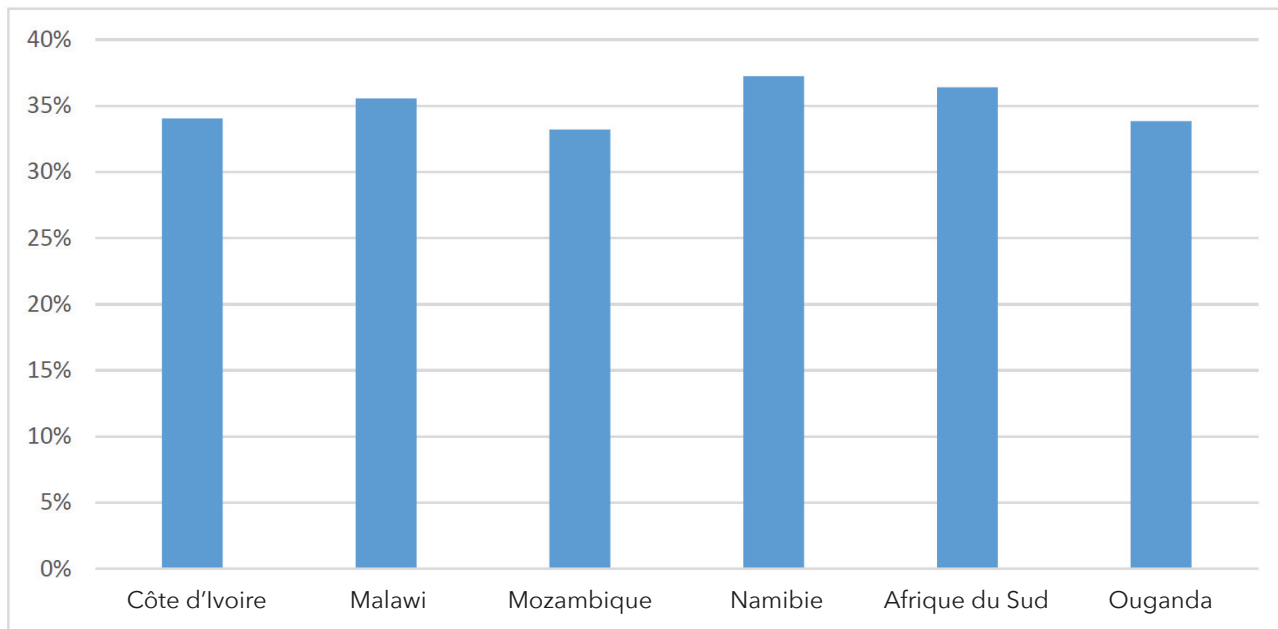


Source: Etabli par l'auteur sur la base de données d'ILOSTAT, 2018; Indicateurs du développement dans le monde, 2018

2 La part des jeunes dans la population totale est croissante, alors que les taux de chômage des jeunes demeurent élevés

À un autre niveau, les jeunes représentent une part importante de la population totale dans tous les pays du projet (entre 33 pour cent et 37 pour cent, voir la figure 2). Cette part devrait croître de manière significative au Malawi, au Mozambique et en Ouganda, où les taux de croissance démographique sont proches de 3 pour cent et dans une moindre mesure en Côte d'Ivoire et en Namibie (voir la figure 3).

Figure 2: Jeunes (en pourcentage de la population totale, 2015)

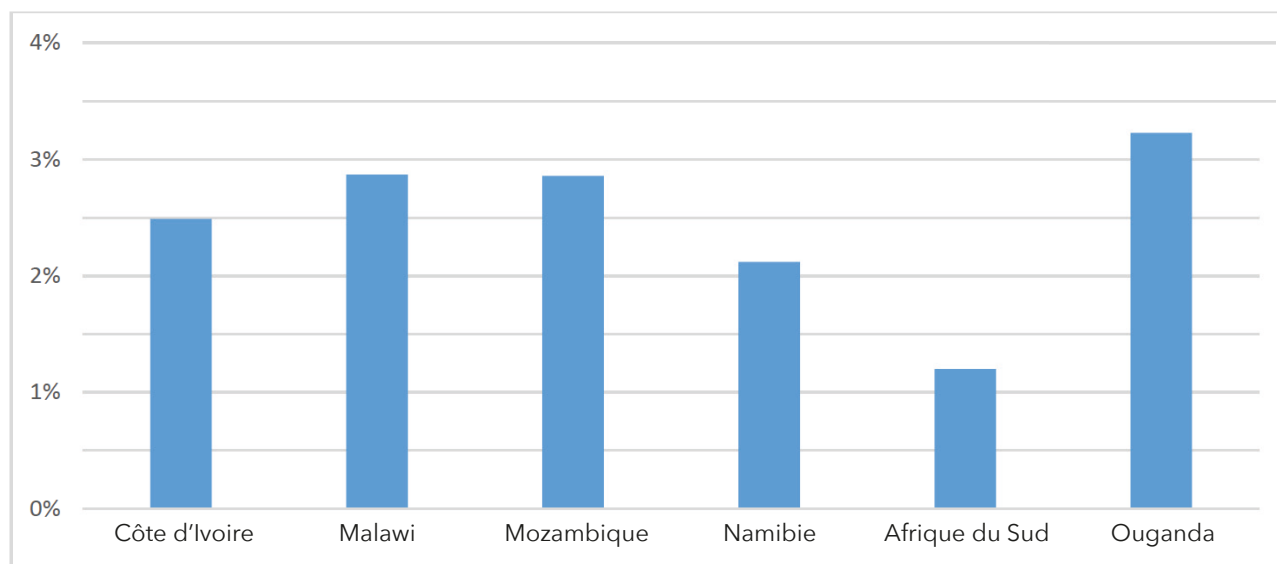


Source: Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2017.

Dans le même temps, de nombreux jeunes dans les six pays participant au projet sont au chômage (voir la figure 4), les taux de chômage pouvant atteindre 44 pour cent (Afrique du Sud). Les jeunes sont aussi souvent plus susceptibles d'être au chômage que les membres plus âgés de la population active. Par exemple, en Namibie le taux de chômage global est de 23 pour cent, alors qu'il atteint 43,5 pour cent chez les jeunes. Dans ce contexte, il serait particulièrement important d'encourager les investissements qui créent des emplois décentes pour les jeunes, femmes et hommes.

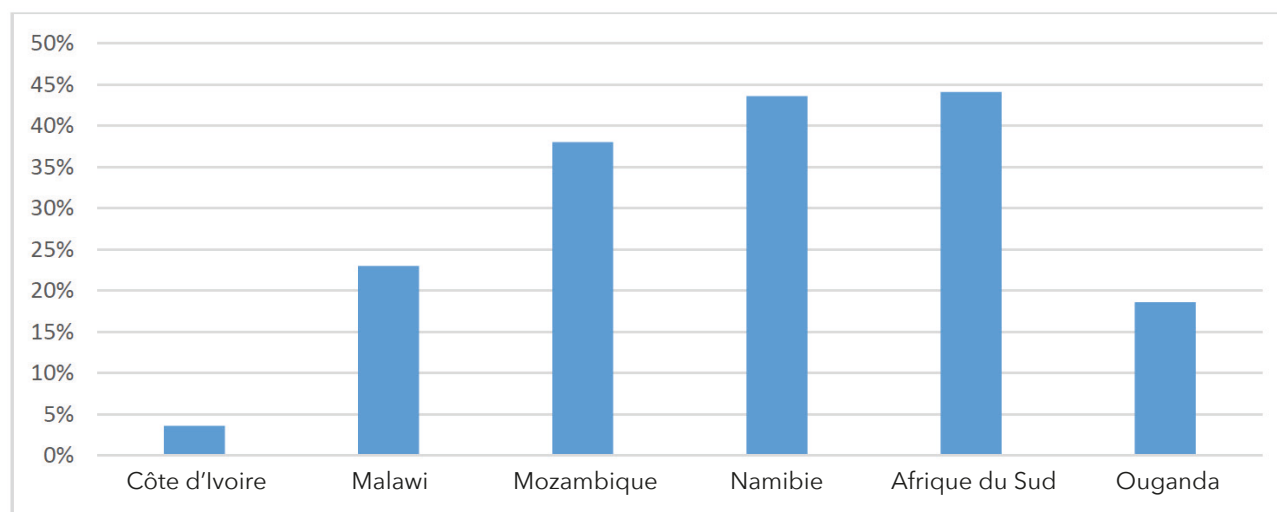


Figure 3: Taux de croissance démographique (par an), 2015-2020



Source: Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2017

Figure 4: Taux de chômage des jeunes (données disponibles les plus récentes)



Source: Agence Emploi Jeunes Côte d'Ivoire, 2016; Bureau national de la statistique du Malawi, 2013; Bureau de la statistique de l'Ouganda (UBoS), 2016 (définition assouplie); ILOSTAT, 2018; Agence de la statistique de la Namibie, 2016; DTCIDC, 2017

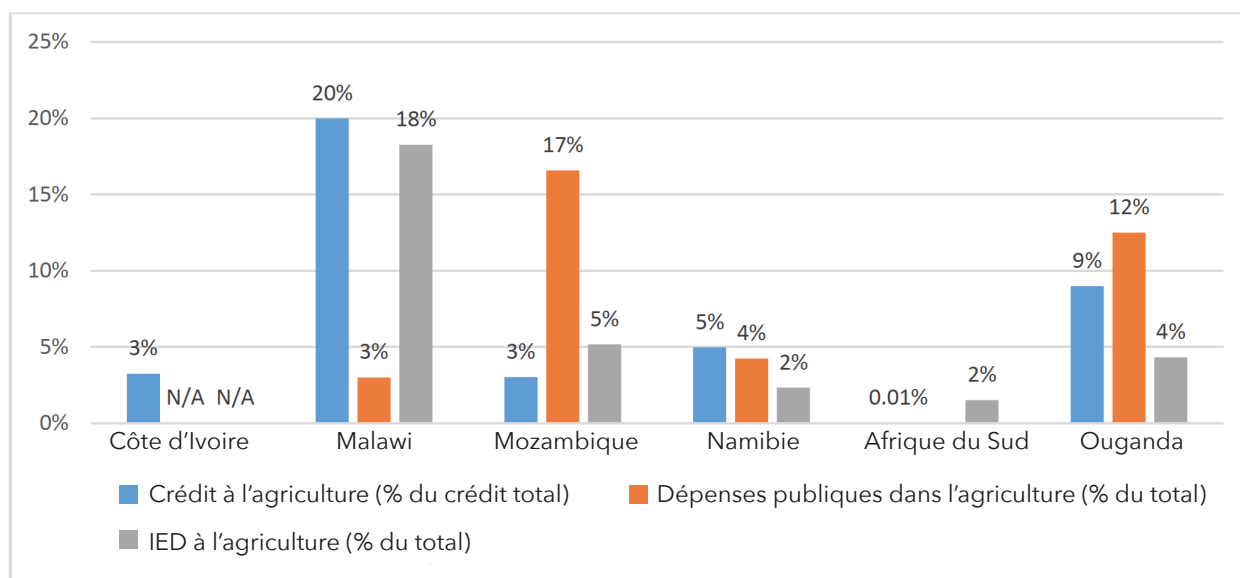
3 Sous-investissement dans le secteur agricole

Malgré les avantages potentiels qu'offre l'investissement dans l'agriculture pour les investisseurs comme pour les communautés locales, les flux d'investissement sont bas en termes absolus et relatifs en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire, au Mozambique, en Namibie et dans une moindre mesure en Ouganda (voir la figure 5). Le Malawi constitue une exception notable, puisque la part du secteur agricole dans le crédit total et les dépenses publiques avoisine les 20 pour cent. Les investissements ne profitent pas automatiquement aux jeunes, femmes et hommes, mais ils sont une condition préalable nécessaire pour améliorer la productivité des exploitations agricoles et des entreprises, créer des emplois et développer des moyens d'existence florissants en milieu rural.

La part de l'agriculture dans le crédit total est particulièrement faible dans tous les pays, à l'exception du Malawi, avec des taux qui vont de 0,01 pour cent (Afrique du Sud) et 3 pour cent (Côte d'Ivoire, Mozambique), à 5 pour cent (Namibie) et 9 pour cent (Ouganda). Ces parts sont considérablement inférieures à la contribution de l'agriculture au PIB, le rapport entre ces deux parts – mesuré selon l'indice d'orientation agricole – n'était que de 0,15 au Mozambique. Cela peut indiquer le peu d'intérêt ou de capacité des banques commerciales à financer le secteur. Mais cela peut aussi indiquer que les petits exploitants et producteurs qui prédominent dans le pays se heurtent à des difficultés pour accéder aux crédits n'ayant pas les garanties suffisantes pour obtenir des prêts auprès du secteur financier structuré. Dans ce contexte, les jeunes se heurteront probablement à des difficultés particulières puisque leurs projets peuvent être les moins aptes à bénéficier d'un concours bancaire, du fait de l'absence de garantie et d'épargne, ainsi que du manque d'expérience.

Sur un autre plan, la part de l'agriculture dans les dépenses publiques est nettement inférieure à la cible de 10 pour cent des dépenses fixées dans la Déclaration de Malabo de 2014, et se situe entre 2 et 5 pour cent dans tous les pays, sauf au Malawi (18 pour cent). Dans le cas de l'investissement étranger direct (IED), la situation est plus complexe. La part de l'agriculture dans l'IED total est faible au Malawi (3 pour cent) et en Namibie (4 pour cent), mais correspond davantage à l'importance économique du secteur au Mozambique (17 pour cent) et, dans une moindre mesure, en Ouganda (12 pour cent).

Figure 5: Investissements dans l'agriculture (part de l'investissement total, moyenne sur 3 ans)



Moyennes sur 3 ans (2013-2015) pour les crédits à l'agriculture et les dépenses publiques, ou séries chronologiques plus récentes (2012-2014 pour le Malawi sur le crédit, et 2012-2014 pour le Mozambique sur les dépenses publiques); moyennes sur 3 ans (2012-2014) pour l'investissement étranger direct (IED). Sources: FAOSTAT 2018; Cyriaque Hakizimana; CPI (2018), Mozambique; Amadhila (données collectées); <http://www.comesaria.org/site/en/fdi-inflows.79.html>, Uganda Investment Authority 2016



III. PERMETTRE AUX JEUNES D'INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE ET D'EN BÉNÉFICIER: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE DE SIX PAYS AFRICAINS

Ce chapitre présente une synthèse des principales conclusions issues des ateliers d'évaluation multi-acteurs des capacités organisés avec des participants venant d'Afrique du Sud, de Côte d'Ivoire, du Malawi, du Mozambique, de Namibie et d'Ouganda. Il suit la structure de l'outil d'évaluation rapide des capacités, qui a été mis au point par la FAO. Chaque section comprend une brève justification expliquant la pertinence de la question avant de présenter un aperçu analytique des réponses des participants.

1 Ouverture des processus d'élaboration des politiques liées à l'investissement dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

a. *Participation des multiples parties prenantes aux processus d'élaboration des politiques liées à l'investissement agricole*

Étant donné le large éventail de parties prenantes qui décident, réalisent des investissements agricoles ou peuvent en être affectées, des processus d'élaboration des politiques inclusifs et efficaces sont fondamentaux pour garantir que les cadres politiques, juridiques et réglementaires facilitent les investissements qui sont les plus susceptibles de profiter à la société. Ce rôle est reconnu dans les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, qui énoncent que « encourager la participation effective des parties prenantes concernées aux politiques d'investissement dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et/ou à l'élaboration de ces politiques, par exemple en mettant sur pied des plateformes ouvertes et équitables regroupant plusieurs parties prenantes et portant sur plusieurs secteurs » contribue à la cohérence des politiques¹⁶.

Les participants de tous les pays ont fait valoir que les processus d'élaboration des politiques pourraient être plus inclusifs, en particulier pour ce qui concerne les acteurs non étatiques clés, notamment le secteur privé, la société civile et, dans plusieurs cas, les organisations de producteurs et les milieux universitaires. À l'exception de la Namibie, les participants ont aussi souligné que certains organismes étatiques pertinents, y compris des

ministères, n'intervenaient pas actuellement dans ces processus d'élaboration des politiques liées aux investissements mais qu'ils devraient le faire. En Côte d'Ivoire, les participants ont mentionné spécifiquement que des organisations infranationales comme l'Association des régions et districts ainsi que l'Union des villes et des communes ne participaient pas actuellement aux processus d'élaboration des politiques liées aux investissements agricoles.

Un défi commun rencontré en Afrique du Sud, au Mozambique, en Namibie et en Ouganda est celui de la capacité des ministères clés et autres acteurs à coordonner leur action et à collaborer avec les autres acteurs, y compris les jeunes. On le voit dans les difficultés liées aux mécanismes de coordination qui sont examinées ci-après. Les participants de plusieurs pays (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mozambique, Ouganda) ont aussi indiqué que les processus de consultation devaient être plus inclusifs et faire participer pleinement les acteurs non étatiques, et en particulier les jeunes. Réciproquement, les participants du Malawi, du Mozambique et de l'Ouganda ont souligné que le manque de sensibilisation constituait un obstacle à la participation. Les acteurs qui ne participent pas incluent à la fois des acteurs étatiques qui ne considèrent pas la question des jeunes ou de l'investissement comme une priorité ou comme un domaine relevant de leur mandat, et des acteurs non étatiques, qui ne sont pas informés des consultations ou des avantages potentiels à y participer.



Tableau 1: Cinq suggestions clés pour rendre les processus d'élaboration des politiques plus inclusifs (déterminées par les participants aux ateliers)

| | Côte d'Ivoire | Malawi | Mozambique | Namibie | Afrique du Sud | Ouganda |
|---|---------------|--------|------------|---------|----------------|---------|
| Renforcer la présence des principaux acteurs étatiques dans les processus d'élaboration des politiques | X | X | X | | X | X |
| Renforcer la présence des principaux acteurs non étatiques dans les processus d'élaboration des politiques | X | X | X | X | X | X |
| Renforcer la présence des acteurs non étatiques (en général) dans les mécanismes de coordination | X | | X | | | X |
| Renforcer la présence de groupes spécifiques de la population (jeunes, femmes, peuples autochtones, travailleurs) dans les mécanismes de coordination | X | X | X | X | X | X |
| Améliorer la participation des organisations de jeunes dans les mécanismes de coordination | X | X | X | X | X | X |

b. *Les mécanismes de coordination pourraient constituer un espace pour l'autonomisation des jeunes – si leur participation était renforcée*

Les mécanismes de coordination, qui peuvent être dirigés par des organismes publics ou des entités non étatiques, sont fondamentaux pour la formulation, la négociation, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et leur cohérence. À ce titre, ils jouent un rôle indispensable dans les processus d'élaboration des politiques publiques. Tous les pays ont identifiés des mécanismes de coordination, qui ont des rôles allant de la formulation des politiques, au suivi de leur mise en œuvre et aux allocations budgétaires. À titre d'exemple, on peut citer le Groupe de travail du secteur de l'agriculture de l'Ouganda, qui est dirigé par le Ministère de l'agriculture, de la production animale et de la pêche et comprend d'autres ministères, des donateurs et des organisations de la société civile. Son objectif est de constituer une plateforme multipartite pour la planification, la coordination, le suivi et l'examen de la performance du Ministère¹⁸.

Compte tenu de leur nature, ces mécanismes de coordination pourraient constituer de puissants instruments d'autonomisation des jeunes. Dans un premier temps, il faudrait s'assurer que ces mécanismes sont ouverts à toutes les parties prenantes pertinentes (voir le tableau 1). Dans certains cas, il semble qu'il y ait suffisamment d'espace pour ouvrir ces mécanismes au-delà des ministères clés, à ceux qui sont directement concernés par la question. Dans d'autres cas, il pourrait être fait davantage pour assurer spécifiquement que ces mécanismes soient plus ouverts aux groupes minoritaires et aux populations vulnérables (peuples autochtones, jeunes, femmes et travailleurs).

Les participants de tous les pays sont convenus qu'il fallait redoubler d'efforts pour encourager la participation des jeunes. Les participants ont soutenu que même dans les rares cas où les jeunes étaient inclus dans les mécanismes de coordination, la participation était faible. Parmi les exceptions figurent les Comités de développement des collectivités (Namibie), la Conférence annuelle de la jeunesse (Mozambique), les Modules ministériels (Afrique du Sud), le Conseil national des jeunes de Namibie et la Fédération nationale des agriculteurs ougandais. Ces conclusions confirment les résultats de la recherche effectuée dans le cadre de différentes études et indiquent qu'il faut manifestement agir pour renforcer la participation des jeunes au dialogue sur les politiques.

C. *Actions potentielles visant à renforcer la participation des jeunes aux mécanismes de coordination*

Les participants ont souligné que des actions de sensibilisation et de plaidoyer devaient être menées pour renforcer la participation des jeunes. Il s'agit notamment d'actions de communication et de sensibilisation des jeunes (Côte d'Ivoire, Mozambique, Namibie), ainsi que de plaidoyer sur des questions liées aux jeunes auprès des membres des mécanismes de coordination (Malawi, Namibie, Ouganda). En Côte d'Ivoire, les participants ont aussi insisté sur l'importance de renforcer les capacités des jeunes à participer aux mécanismes de coordination.

Par ailleurs, les participants ont signalé que la coordination politique sur les questions liées à l'investissement agricole et aux jeunes pourrait être améliorée sur le fonds. Les participants de tous les pays ont souligné la nécessité d'établir un nouveau mécanisme de coordination sur les jeunes et l'agriculture. Les mécanismes de coordination existants pourraient aussi être renforcés. En particulier, les participants du Mozambique et de la Namibie ont fait valoir que les mécanismes de coordination en place



pourraient renforcer leurs activités de partage de l'information et de communication.

Tableau 2: Cinq grands défis à relever pour renforcer les processus d'élaboration des politiques et les mécanismes de coordination (déterminés par les participants aux ateliers)

| | Côte d'Ivoire | Malawi | Mozambique | Namibie | Afrique du Sud | Ouganda |
|--|---------------|--------|------------|---------|----------------|---------|
| Capacité de coordination et de collaboration des acteurs clés limitée | | | X | X | X | X |
| Sensibilisation limitée auprès des jeunes sur les avantages de participer aux mécanismes de coordination et à l'élaboration des politiques | | X | X | X | | X |
| Sensibilisation limitée auprès de certains membres des mécanismes de coordination et décideurs sur l'importance d'inclure les jeunes. | X | X | X | | | X |
| Les jeunes / les investissements ne sont pas considérés comme une priorité par les acteurs clés | | X | | | X | X |
| Partage d'information et communication insuffisants | | | X | X | | |

2 Domaines d'intervention clés pour renforcer le cadre politique, juridique et réglementaire

Un **cadre politique, juridique et réglementaire** bien défini qui établit des mesures d'incitation et de protection propices aux investissements agricoles responsables est l'un des **principaux facteurs déterminants** du volume et de la qualité des investissements²⁰. Cela vaut en particulier pour les investissements des jeunes agri-entrepreneurs, qui peuvent se heurter à des obstacles juridiques et administratifs dans des domaines variés comme dans le cas des services financiers²¹. L'une des composantes importantes des évaluations réalisées dans le cadre du projet a donc consisté à déterminer les défis posés et les possibilités offertes par les programmes, les stratégies, les politiques, les lois et les incitations existants pour accroître les investissements agricoles responsables réalisés par et avec les jeunes.

a. *Un besoin spécifique de mettre au point et d'adapter des systèmes d'incitation*

Les participants dans tous les pays sont convenus que le cadre politique, juridique et réglementaire en place pour les investissements agricoles couvrirait déjà une vaste gamme de domaines, allant des jeunes, des femmes et de l'autonomisation des travailleurs à l'accès à la terre, au financement, aux marchés et à l'éducation.

Une exception à cet égard concerne les **incitations financières, fiscales ou encore liées aux services** nécessaires pour renforcer l'autonomie des jeunes agriculteurs et agri-entrepreneurs intervenant tout au long des chaînes d'approvisionnement agricole. Ce point a été indiqué par les participants de tous les pays. En particulier, les participants ont souligné le besoin de programmes établissant des centres d'incubation, des incitations fiscales qui sont accessibles aux jeunes agri-entrepreneurs et – dans le cas de la Côte d'Ivoire – de dispositifs de protection sociale spécifiques. Sur un autre plan, il semble y avoir peu de dispositions incitant les entreprises à embaucher des jeunes dans les nouveaux investissements agroalimentaires. Un exemple de la manière dont les entreprises peuvent être incitées à embaucher des jeunes et à les retenir a été fourni par la Côte d'Ivoire (voir l'encadré 1).

Encadré 1: Inciter les entreprises à former et à embaucher des jeunes en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a mis en place un régime de crédit d'impôt spécifique destiné aux entreprises qui créent des postes de stagiaires et d'apprentis, pouvant atteindre 500 000 FCFA par personne formée au cours d'une année. Si l'entreprise embauche le jeune ainsi formé, elle peut bénéficier d'autres avantages qui visent à stimuler la création d'emplois, favorisant ainsi les possibilités d'emplois durables pour les jeunes.

Voir: Côte d'Ivoire. 2015. Annexe fiscale à la loi no. 2015-840 du 18 décembre 2015 portant Budget de l'État pour l'année 2016.

À l'exception des mesures d'incitations, la priorité ne semble toutefois pas être l'élaboration de nouvelles politiques et lois, mais plutôt le renforcement, la révision et la mise en application correcte de celles existants déjà.

b. *Mise en œuvre des politiques, des lois et des mesures d'incitation existantes*

Un défi commun est celui de **la mise en œuvre intégrale des politiques, des lois et des mesures d'incitations existantes**. Les causes de la mise en œuvre partielle varient selon les pays, mais des éléments communs semblent exister (voir le tableau 3 ci-après). Quatre grands défis transversaux semblent se dégager au niveau national, qui sont en lien avec les problématiques suivantes: efficacité des processus; allocations budgétaires / gestion financière; sensibilisation aux politiques, lois et mesures d'incitations; ressources humaines; et transparence.

“Notre pays est doté d'un grand nombre de politiques, stratégies et programmes de qualité. Le principal défi tient à la mise en œuvre et au suivi de la mise en œuvre de ces instruments.”

Participant à l'atelier

L'amélioration de l'efficacité des processus a été définie comme un domaine d'intervention important dans cinq pays. Par exemple, les participants

en Côte d'Ivoire ont affirmé que l'obtention d'un certificat de propriété conformément à la loi foncière de 1998 relevait d'un processus long et onéreux. Les participants d'Afrique du Sud ont mentionné le besoin de suivi et d'évaluation, en particulier dans le contexte de la politique nationale de la jeunesse (2015-2020). Des processus « bureaucratiques » ont été soulignés à des occasions variées dans différents pays. Les participants du Malawi



©FAO/ Tamiru Legesse

et du Mozambique ont insisté sur la nécessité de renforcer la coordination. Au Mozambique, renforcer les capacités à assurer la coordination entre les différents secteurs et organismes serait fondamental pour mettre en œuvre la politique nationale de la jeunesse.

Dans tous les pays participants, **les lacunes dans les allocations budgétaires et la gestion financière** ont été identifiées comme constituant des contraintes supplémentaires à la mise en œuvre intégrale des politiques, lois et mesures d'incitation existantes. D'autres évaluations seraient nécessaires pour déterminer les causes profondes possibles, comme par exemple des capacités limitées concernant les processus budgétaires²².

De même, les faibles **capacités en matière de ressources humaines** ont été mentionnées comme des contraintes majeures à la mise en œuvre des politiques, lois et mesures d'incitation en Côte d'Ivoire, au Mozambique et en Ouganda. Par exemple, les participants de l'Ouganda ont fait valoir que la stratégie nationale pour l'emploi des jeunes et la politique nationale pour les jeunes étaient des instruments qui pourraient contribuer à autonomiser les jeunes dans l'agriculture s'ils étaient pleinement mis en œuvre. Des efforts concertés visant à surmonter les contraintes liées aux ressources humaines (sur le plan de la qualité et de la quantité) permettraient de remédier, tout au moins partiellement, à cette situation.

Une autre question importante semble être la **connaissance limitée** des politiques, lois et mesures incitatives existantes. Par exemple, les participants du Malawi ont affirmé que le manque de sensibilisation à l'égard des incitations fiscales accordées par le Malawi Investment and Trade Centre (MITC) empêche les jeunes d'en profiter.

Enfin, le **renforcement de la transparence** des processus liés à l'application des lois a été indiqué comme un facteur essentiel au Malawi, au Mozambique et en Namibie. En Namibie, les participants ont fait valoir qu'il fallait des processus plus transparents concernant les transferts de droits fonciers dans le cadre de la politique foncière. À l'inverse, les participants du Mozambique ont affirmé qu'il fallait modifier les mentalités et les pratiques individuelles et accroître les capacités institutionnelles à partager l'information, pour promouvoir la transparence elle-même au titre de la nouvelle loi sur le droit à l'information.

Tableau 3: Interventions clés susceptibles de promouvoir la mise en œuvre et l'application intégrales des programmes, politiques, lois et mesures d'incitation existants

| | Côte d'Ivoire | Malawi | Mozambique | Namibie | Afrique du Sud | Ouganda |
|---|---------------|--------|------------|---------|----------------|---------|
| Amélioration de l'efficacité des processus | X | X | X | | X | X |
| Allocations budgétaires / gestion financière | X | X | X | X | X | X |
| Sensibilisation des jeunes aux politiques, lois et mesures d'incitation | X | X | | | X | X |
| Renforcement des capacités en ressources humaines | X | | X | | | X |
| Renforcement de la transparence | | X | X | X | | |

C. *Renforcement de l'autonomie des jeunes grâce à la révision des politiques, lois et mesures d'incitation existantes*

La révision des politiques, lois et mesures d'incitation existantes pourrait, dans certains cas, contribuer à renforcer l'autonomie des jeunes afin qu'ils puissent investir de manière responsable dans l'agriculture et en bénéficier. Les domaines suivants semblent mériter une attention particulière: services financiers; jeunes; terre; agriculture; et commercialisation/exportation et commerce des produits agricoles (voir aussi la figure 6).

Les **services financiers** ont été considérés comme un domaine essentiel où la révision des politiques, des lois et des mesures d'incitation était nécessaire

dans cinq pays, conformément aux travaux de recherche suggérant que les jeunes se heurtent souvent à des obstacles juridiques particuliers pour accéder aux services financiers – comme par exemple des restrictions liées à l'âge²³ ou des exigences en matière de garantie. En Ouganda, les participants ont fait valoir que la Loi de 2016 portant sur les prêteurs et les institutions de microfinance de quatrième rang devrait être révisée pour fixer des taux d'intérêt applicables aux prêteurs. En Afrique du Sud, les participants ont suggéré que la Nouvelle voie pour la croissance devait être révisée afin de permettre aux jeunes d'accéder directement aux produits financiers et offrir des mécanismes financiers innovants.

Les **programmes et les politiques concernant spécifiquement les jeunes** figurent aussi parmi les exemples d'instruments nécessitant une révision les plus souvent discutés. D'une part, il est vrai que souvent ces instruments ne sont pas centrés sur l'agriculture. D'autre part, ces politiques ne couvrent peut-être pas toute la gamme socio-économique des jeunes participant au secteur agricole et aux systèmes alimentaires, comme par exemple ceux qui interviennent dans l'agriculture commerciale et la transformation par rapport à ceux qui vivent de la petite agriculture de subsistance.

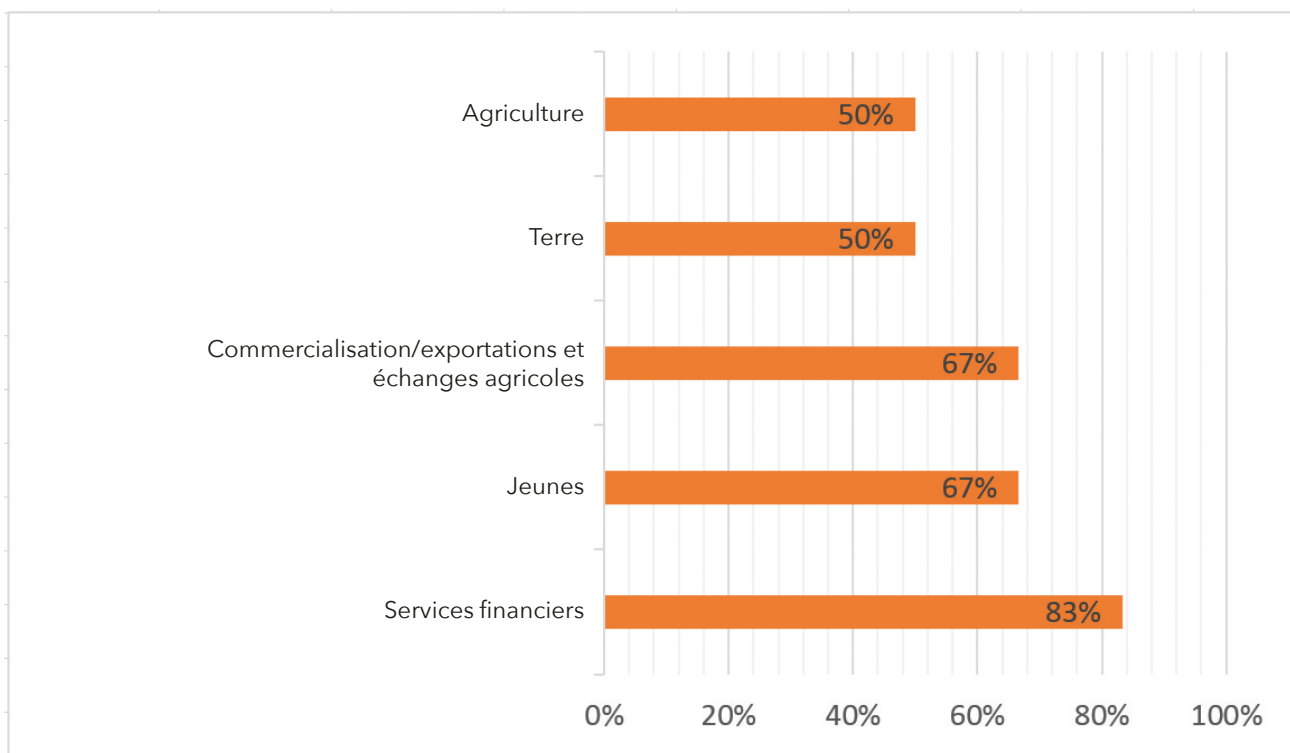
Les politiques et les lois liées à la **terre** ont été considérées comme devant faire l'objet d'une forme ou d'une autre de révision pour renforcer l'autonomie des jeunes dans trois pays (Côte d'Ivoire, Malawi, Ouganda). En Côte d'Ivoire, les participants ont estimé, par exemple, que la loi de 1998 sur le foncier rural pouvait être révisée afin de renforcer l'accès des femmes et des jeunes à la terre, en particulier par des dispositions contractuelles claires.

Par ailleurs, les participants venant d'Afrique du Sud, de Côte d'Ivoire et du Malawi ont avancé que **les politiques axées sur l'agriculture** devraient être révisées afin de garantir qu'elles fassent participer les jeunes et qu'elles renforcent leur autonomie. En Afrique du Sud, il pourrait s'agir par exemple de réexaminer le plan d'action concernant la politique agricole (Agricultural Policy Action Plan - APAP), afin d'inclure des clauses d'action positive qui garantiraient que le soutien apporté au titre du Plan cible de façon « disproportionnée » les jeunes.

Enfin, il a été retenu que les **politiques en matière de commercialisation, d'exportations et d'échanges agricoles** devaient, sous une forme ou

une autre, être révisées en Afrique du Sud, au Malawi, en Namibie et en Ouganda. Les participants du Malawi, par exemple, ont estimé que la Stratégie nationale d'exportation, qui vise expressément à autonomiser les jeunes sur le plan économique²⁴, pourrait en outre aider les jeunes à s'organiser en groupes afin de faciliter l'accès à la logistique et renforcer leurs capacités à exporter leurs produits.

Figure 6: Principaux domaines dans lesquels les politiques, les lois et les mesures d'incitation existantes doivent être modifiées pour renforcer les investissements agricoles réalisés par et avec les jeunes (déterminés par les participants aux ateliers, en pourcentage des pays participants)



3 Organisations et services qui renforcent l'autonomie des jeunes

a. *Un large éventail de services est déjà assuré – mais l'accès aux produits financiers pourrait être renforcé*

Les ateliers ont révélé l'existence de **toute une gamme d'entités** – organisations publiques, privées, non gouvernementales et de

développement, coopératives, organisations de jeunes et institutions financières – qui **fournissent divers services** nécessaires pour réaliser des investissements agricoles ou en tirer profit. Parmi ces services, figurent les dispositifs de crédit et d'épargne, le développement des capacités pour améliorer les entreprises et les compétences, le partage des connaissances et de l'information, les services de vulgarisation, la valeur ajoutée et la commercialisation, les services d'incubation, et la sensibilisation auprès des gouvernements et autres décideurs.

Un domaine dans lequel les participants ont constamment soutenu qu'il fallait accroître la disponibilité et l'accessibilité des services était celui des **produits financiers**. En particulier, les programmes d'assurance qui sont actuellement difficilement disponibles et/ou accessibles aux jeunes en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire, au Malawi, au Mozambique et en Ouganda. Sur un autre plan, les participants de la Côte d'Ivoire et du Malawi ont indiqué qu'il fallait accroître l'accès au crédit, tandis que la Namibie et l'Ouganda ont insisté sur la nécessité de mettre en place des dispositifs d'épargne.

Les participants ont mentionné d'autres services qui seraient nécessaires pour que les jeunes, femmes et hommes, soient à même de créer et de développer des entreprises florissantes. Il s'agit en particulier, de la **fourniture d'informations** – concernant par exemple, les prévisions météorologiques et les tendances des prix des produits (Afrique du Sud), ou les possibilités d'affaires et d'investissements (Mozambique). Les services d'appui au démarrage, comme les **centres d'incubation** ont également été indiqués (Malawi et Namibie). Enfin, les services liés à la **commercialisation et la transformation** ont été mis en avant par les participants venant de Côte d'Ivoire et du Malawi.

b. *Un large éventail d'organisations de jeunes ou ouvertes aux jeunes existantes*

En général, les participants ont souligné le large éventail d'organisations de jeunes ou ouvertes aux jeunes existant dans leur pays. Dans ce contexte, les participants n'ont indiqué qu'un nombre limité de nouvelles organisations qui pourraient s'avérer nécessaires. Il a été suggéré à maintes reprises qu'il fallait une banque axée sur les jeunes, qui fournirait des services financiers aux jeunes (Côte d'Ivoire, Ouganda).

Les organisations existantes peuvent se répartir en trois groupes:

- a** Organisations de jeunes orientées vers des activités de sensibilisation, qui représentent la voix des jeunes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques;
- b** Organisations de jeunes orientées vers l'entreprise, qui fournissent des services aux jeunes agri-entrepreneurs: formation, partage d'information, encadrement et accompagnement, accès au crédit, à la terre et aux marchés, services de vulgarisation, incubation d'entreprises et TIC;
- c** Organisations et coopératives de producteurs ouvertes aux jeunes.

African Youth Council (SAYC) (Conseil des jeunes d'Afrique du Sud), est un bon exemple d'organisation de jeunes à vocation de sensibilisation: il a été créé en 1997, en tant qu'association faîtière, autonome et non partisane des organisations de jeunes pour défendre les intérêts et les aspirations des jeunes en Afrique du Sud. SAYC représente la voix des jeunes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques. Le Parlement des jeunes mozambicains est un autre bon exemple: il entreprend des activités de partage des connaissances ainsi que de sensibilisation aux processus d'élaboration des politiques, et représente les intérêts des jeunes travailleurs.

Parmi les organisations de jeunes orientées vers l'entreprise, on peut citer Malawian Youth Action in Agriculture Development (YAAD) (Action des jeunes malawiens dans le développement agricole), dont l'objectif est de mobiliser et de renforcer les compétences des jeunes en faveur de l'ajout de valeur dans les différentes disciplines de l'agriculture. On peut citer aussi la Fédération nationale des organisations professionnelles de jeunesse rurale de Côte d'Ivoire (FENOPJERCI), qui offre toute une gamme de services, y compris des produits financiers.

Les organisations et coopératives de producteurs ouvertes aux jeunes fournissent des services très variés, notamment des produits financiers. À titre d'exemple, on peut citer Uganda Central Co-operative Financial Services (Coopérative centrale de services financiers d'Ouganda), qui donne accès à des produits financiers, notamment des programmes d'épargne.

C. *Intégration des sous-groupes de jeunes dans les organisations existantes*

Ces organisations sont dans l'ensemble ouvertes aux jeunes *en général*, mais il existe d'importantes différences au niveau de l'intégration et de la participation des sous-groupes. Par exemple, les résultats des ateliers font ressortir que la présence et la participation des plus jeunes (âgés de 15 à 17 ans) sont constamment plus faibles dans tous les pays, sauf au Mozambique. Sur un autre plan, la participation d'autres groupes pourrait aussi être renforcée. Il existerait une participation plus faible des jeunes agriculteurs issus des zones urbaines au Malawi et en Namibie, des jeunes femmes en Côte d'Ivoire, au Malawi et en Ouganda, et des jeunes agri-entrepreneurs venant des zones rurales participant à d'autres activités que les activités agricoles au Malawi, au Mozambique et en Afrique du Sud.



©FAO/Isaac Kasamani

4 Opportunités d'éducation

L'accès des jeunes au savoir, à l'information et à l'éducation a été considéré, dans une série d'études de cas, comme l'un des principaux défis à relever pour l'autonomisation des jeunes dans l'agriculture. Les jeunes qui souhaitent investir ou saisir les occasions offertes par les investissements à plus grande échelle doivent effectivement acquérir un éventail de compétence en raison «d'une concurrence accrue et des normes de qualité plus strictes du côté du marché» et de la complexité croissante des marchés.

Dans ce contexte, les participants ont souligné, d'une part la grande quantité de programmes éducatifs et de possibilités de formation disponibles qui améliorent les compétences des jeunes dans le domaine agroalimentaire. D'autre part, ils ont relevé une série de difficultés liées principalement à l'accès à ces possibilités. En premier lieu, les participants de Côte d'Ivoire et du Malawi ont fait valoir que de nombreux jeunes souhaiteraient profiter des possibilités d'éducation existantes, mais se heurtaient à des obstacles financiers (droits d'inscription élevés), qui les en empêchaient. En second lieu, les participants d'Afrique du Sud et de Côte d'Ivoire ont souligné que de nombreuses possibilités d'éducation n'étaient disponibles que dans les zones urbaines, alors qu'il serait important aussi de renforcer l'accès à l'éducation dans les zones rurales.



IV. CONCLUSIONS

Le projet a fait ressortir un certain nombre de difficultés communes qui devraient être surmontées pour permettre aux jeunes d'investir de manière responsable dans l'agriculture et d'en bénéficier.

Les interventions prioritaires possibles sont les suivantes:

- Renforcer la participation des jeunes au dialogue sur les politiques, et en particulier au sein de mécanismes de coordination existants;
- Renforcer la capacité de coordination et de collaboration des parties prenantes clés afin d'assurer des processus d'élaboration des politiques inclusifs et la cohérence des politiques, y compris à travers l'organisation d'évènements de dialogue multi-acteurs;
- Appuyer la mise en œuvre des stratégies, politiques et lois de première importance existantes grâce à un soutien ciblé au renforcement des capacités;
- Appuyer l'élaboration et/ou la révision des dispositifs d'incitation afin de veiller à ce qu'ils favorisent la participation et l'autonomie des jeunes;
- Renforcer l'accès aux produits financiers moyennant a) la révision des lois et des règlements défavorables, b) le dialogue avec les institutions financières, c) l'appui aux organisations de jeunes dans l'établissement de leurs propres dispositifs d'épargne;
- Veiller à ce que les sous-groupes vulnérables ou minoritaires, comme les jeunes de 15 à 17 ans, ne soient pas exclus et renforcer leur participation active aux organisations de jeunes existantes.

RÉFÉRENCES

Agence Emploi Jeunes (Côte d’Ivoire). 2016. Enquête nationale sur la situation de l’emploi et le secteur informel (ENSESI 2016).

Centro de Promoçao de Investimentos (CPI). 2018. Dados sobre Investimento Directo Estrangeiro em Moçambique.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2014. *Principes pour un investissement responsable dans l’agriculture et les systèmes alimentaires*. Rome, CSA.

Danish Trade Council for International Development and Cooperation (DTCIDC). 2017. 2017 Labour Market Profile Mozambique.

Union européenne. 2015. Les jeunes agriculteurs et la PAC.

EUROSTAT. Agriculture – rural development statistics.

FAO. 2012. World agriculture towards 2030/2050 – the 2012 revision. *ESA Working Paper No. 12-03*.

FAO. 2013. *Trends and impacts of foreign investment in developing country agriculture: Evidence from case studies*. Rome, FAO.

FAO. 2014. *Turning family farm activity into decent work*.

FAO. 2016. *Addressing rural youth migration at its root causes: A conceptual framework*. Rome, FAO.

FAO, CTA & FIDA. 2014. *Les jeunes et l’agriculture : Principaux enjeux et solutions concrètes*. Rome, FAO.

FAO, FIDA & PAM. 2016. *Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Rome, FAO.

FAO. 2018 Indicateurs FAOSTAT.

HelpAge International. 2014. *The ageing of rural populations: evidence on older farmers in low and middle-income countries*. London, HelpAge International.

ILO. 2018. ILOSTAT indicators.

Kharas, Homi. 2017. *The unprecedented expansion of the global middle class: an update. Global Economy & Development Working Paper no. 100.*

Malawi National Statistical Office. 2013. Malawi Labour Force Survey 2013.

Namibia Statistics Agency. 2016. *The Namibia Labour Force Survey 2016 Report.* Windhoek, Namibia Statistics Agency.

Norton, Andy & Diane Elson. 2002. *What's behind the budget? Politics, rights and accountability in the budget process.* Overseas Development Institute.

OECD. 2018. Looking to 2060: Long-term global growth prospects. OECD Economic Policy Paper No. 22.

Uganda Bureau of Statistics (UBoS). 2016. Statistical Abstract.

Uganda Investment Authority. 2016. Annual investment abstract FY 2015/2016.

Nations Unies. 2017. *World Population Prospects: the 2017 Revision.*

Nations Unies. 2018. *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision [Key Facts].*

Fonds d'équipement des Nations Unies. 2012. *Policy opportunities and constraints to access youth financial services. Insights from the UNCDF's Youthstart programme.*

Banque mondiale. 2018. World Development Indicators.

Banque mondiale et CNUCED. 2017. *The impact of larger-scale agricultural investments on local communities: updated voices from the field.* Washington, DC, World Bank.

NOTES

¹Nations Unies. 2017. World Population Prospects: the 2017 Revision. Les données utilisées sont la variante moyenne. Les données sont disponibles à l'adresse suivante: <https://esa.un.org/unpd/wpp/Download/Standard/Population/>

²Nations Unies. 2018. World Urbanization Prospects: The 2018 Revision [Key Facts]. <https://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2018-KeyFacts.pdf>

³OCDE. 2018. Looking to 2060: Long-term global growth prospects. OECD Economic Policy Paper No. 22. https://www.oecd-ilibrary.org/economics/the-long-view_b4f4e03e-en

⁴Homi Kharas. 2017. The unprecedented expansion of the global middle class: an update. Global Economy & Development Working Paper no. 100.

⁵La période de référence est 2005/2007. Voir: FAO. 2012. World agriculture towards 2030/2050: the 2012 revision (version 2012 de l'étude Agriculture mondiale: horizon 2030/2050). ESA Working Paper No. 12-03. (document de travail de la Division de l'économie du développement agricole) <http://www.fao.org/docrep/016/ap106e/ap106e.pdf>

⁶FAO. 2014 Contribution de la FAO au segment relatif à l'intégration du Conseil économique et social des Nations Unies de 2014.

⁷FAO. 2016. Addressing rural youth migration at its root causes: A conceptual framework. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/a-i5718e.pdf>

⁸FAO, FIDA & PAM. 2016. Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/a-i5024e.pdf>

⁹Ibid.

¹⁰FAO, FIDA & PAM. 2016. Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/a-i5024e.pdf>

¹¹Union européenne. 2015. Les jeunes agriculteurs et la PAC. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/a4dbd4d5-b12a-4a3d-99ee-56f4bcd325b3/language-fr#>

¹²www.fao.org/capacity-development/fr/

¹³Les pays du projet ont adopté différentes définitions nationales de la jeunesse. À des fins de comparaisons, la définition de l'Union africaine selon laquelle les jeunes sont les individus dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans, est utilisée. La définition de l'Union africaine est plus proche des définitions nationales que de celle des Nations Unies (15 à 24 ans).

¹⁴En raison de contraintes relatives à la disponibilité des données, des années et des définitions différentes sont utilisées dans ce cas. Les groupes d'âge sont 15-35 (Afrique du Sud, Malawi, Namibie), 16-35 (Côte d'Ivoire), 18-30 (Ouganda) et 15-24 (Mozambique). Les années de référence sont 2013 (Malawi), 2015 (Afrique du Sud), 2016 (Côte d'Ivoire, Mozambique, Namibie, Ouganda).

¹⁵Voir <http://www.fao.org/economic/ess/investment/credit/en/>

¹⁶Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2014. Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, section «Rôles et responsabilités», par. 36, ii.

¹⁷Association des régions et districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)

¹⁸<http://npa.ug/wp-content/uploads/2016/08/ASSP-Final-Draft.pdf>

¹⁹Voir, par exemple: FAO, CTA et FIDA 2014. Les jeunes et l'agriculture: Principaux enjeux et solutions concrètes. Rome, FAO.

²⁰FAO. 2013 Trends and impacts of foreign investment in developing country agriculture: Evidence from case studies. Rome, FAO; pp. 329-330. <http://www.fao.org/docrep/017/i3112e/i3112e.pdf>. Voir également: Banque mondiale & CNUCED. 2017. The impact of larger-scale agricultural investments on local communities: updated voices from the field. Washington, DC, Banque mondiale; p. 18. <http://documents.worldbank.org/curated/en/982221493042400267/The-impact-of-larger-scale-agricultural-investments-on-local-communities-updated-voices-from-the-field>

²¹FENU (Fonds d'équipement des Nations Unies). 2012. Policy opportunities and constraints to access youth financial services. Insights from the UNCDF's Youthstart programme. https://youtheconomicopportunities.org/sites/default/files/uploads/resource/AccessoYFS_UNCDF.pdf

²²Voir: Andy Norton & Diane Elson. 2002. What's behind the budget? Politics, rights and accountability in the budget process. Overseas Development Institute, pp. 13-14. <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/2422.pdf>

²³FENU (Fonds d'équipement des Nations Unies). 2012. Policy opportunities and constraints to access youth financial services. Insights from the UNCDF's Youthstart programme. https://youtheconomicopportunities.org/sites/default/files/uploads/resource/AccessoYFS_UNCDF.pdf

²⁴[www.eisourcebook.org/cms/March_2013/Malawi%20National%20Export%20Strategy%20\(NES\)%20Main%20Volume.pdf](http://www.eisourcebook.org/cms/March_2013/Malawi%20National%20Export%20Strategy%20(NES)%20Main%20Volume.pdf)

²⁵FAO, CTA et FIDA 2014. Les jeunes et l'agriculture : Principaux enjeux et solutions concrètes. Rome, FAO.

²⁶FAO, FIDA et PAM. 2016. Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/a-i5024f.pdf>



SOUTENU PAR



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO